



RUR@CT

Comité de pilotage transnational 22 juin 2010 à Bruxelles

Compte rendu de la réunion

Documents joints:

- Tableau de suivi des transferts
- Questionnaire aux régions membres
- Déclaration « Europe 2020 » (draft)

SOMMAIRE

- I- Régions membres et partenaires : le réseau en quelques chiffres...*
- II- Evolutions de la base de données et capitalisation de bonnes pratiques*
- III- Etat d'avancement global des processus de transferts*
- IV- Difficultés rencontrées, facteurs de blocages et solutions proposées*
- V- Précisions et recommandations méthodologiques pour le transfert*
- VI - Possibles évolutions vers des « réseaux d'expérimentation »*
- VII - Position du réseau RUR@CT sur la stratégie « Europe 2020 »*
- VIII - Agenda des prochaines réunions RUR@CT*

19 personnes ont participé au comité de pilotage représentant 12 régions partenaires du réseau dans 9 Etats Membres. Claude TREMOUILLE, Vice-Président de la Région Limousin, a rappelé en introduction l'objet de la réunion : faire un point sur les avancées opérationnelles et stratégiques du réseau, analyser la progression des transferts de bonnes pratiques, discuter des points de blocage et des solutions possibles, et enfin évoquer les possibles orientations du réseau ainsi que sa position concernant la stratégie « Europe 2020 ».

I- Régions membres et partenaires : le réseau en quelques chiffres...

Le réseau compte aujourd'hui 62 Régions dans 17 Etats membres de l'Union européenne. Parmi ces Régions, 30 sont membres (importatrices et exportatrices) et 32 sont partenaires (observatrices et/ou exportatrices). Le réseau reste évidemment ouvert à tout moment à d'autres Régions intéressées pour adhérer.

Parmi les 30 Régions membres ayant signé la charte du réseau, 15 sont impliquées dans des processus d'importation de bonnes pratiques, avec des transferts à différents stades d'avancements. Ces 15 Régions (cf tableau de suivi des transferts en annexe) sont considérées comme les plus actives du réseau sur le plan des activités opérationnelles.

II- Evolutions de la base de données et capitalisation de bonnes pratiques

Suite aux différentes mises à jour ciblées sur les expériences sélectionnées en concertation avec les Régions en fonction de leurs besoins et priorités, la base de données RUR@CT (www.ruract.eu) comporte à ce jour 98 bonnes pratiques analysées en terme de transférabilité (fiches n°2). Prochainement viendront s'ajouter 27 nouvelles bonnes pratiques dont l'analyse et la traduction sont en cours de finalisation.

Considérant que le contenu de la base de données est aujourd'hui suffisant pour permettre à chaque Région membre du réseau de trouver des bonnes pratiques à transférer, et pour des raisons de contraintes budgétaires, la Région Limousin ne financera plus l'élaboration de fiches supplémentaires. Les Régions membres ou partenaires du réseau qui souhaiteraient à l'avenir proposer de nouvelles bonnes pratiques à intégrer dans cette base de données, pourront le faire librement sur leur propre initiative, en utilisant les modèles de fiches disponibles en ligne (formulaire à renseigner / rubrique « exporter »).

III- Etat d'avancement global des processus de transferts

A l'heure actuelle, 82 transferts sont en cours à l'échelle du réseau. Ce nombre a pu considérablement augmenter au cours des dernières semaines grâce notamment à plus de 46 transferts potentiels qui seront effectués dans le cadre du projet INTERREG IVC « RURALAND » qui implique 10 Régions membres du réseau et utilise la méthodologie [RUR@CT](http://www.ruract.eu). Le programme INTERREG IVC constitue un cadre privilégié et adapté pour appliquer la méthodologie RUR@CT et expérimenter les transferts de bonnes pratiques, avec des financements garantis pour l'expertise et l'ingénierie nécessaires à la phase préparatoire. Grâce au projet RURALAND, de nombreux transferts de bonnes pratiques vont pouvoir passer aux étapes 3, 4 et 5 d'ici avril 2011.

	Mai 2009	Novembre 2009	Juin 2010
Etape 1 = Identification de la bonne pratique	12	9	6
Etape 2 = Contacts avec la région exportatrice	19	20	62
Etape 3 = Visite terrain et formation pratique	0	6	11
Etape 4 = Validation politique du transfert	0	1	1
Etape 5 = Elaboration du plan d'actions	0	1	2
TOTAL	31	37	82

Concernant le projet « ECOREGIONS » qui devait être présenté sur le volet capitalisation d'INTERREG IVC, il n'a pu être finalisé dans les délais de l'appel à projet en raison de problèmes de coordination de la Région de Molise (Italie) qui s'était proposée d'assurer le rôle de chef de file. Parmi les 12 partenaires intéressés, les Régions présentes (Picardie, Auvergne, Wallonie, Opolskie, Eszak-Alföld, Jämtland, Auvergne, Limousin) ont confirmé leur volonté partagée de concrétiser ce projet qui devra être retravaillé et adapté en fonction des priorités thématiques du prochain appel à projet INTERREG IVC (dont le principe a été confirmé par le comité de suivi Interreg IVC du 29 juin avec un calendrier de lancement prévu début 2011). La désignation d'un nouveau chef de file sera nécessaire pour relancer cette initiative. Le partenariat de ce projet reste ouvert et une réunion sera organisée à l'automne à Bruxelles.

D'autres Régions (Auvergne, Bavière) pas encore engagées dans la phase opérationnelle de transferts identifiés, ont souligné l'intérêt des activités du réseau RUR@CT dans le cadre de l'élaboration et/ou de la révision de leurs politiques territoriales, considérant la base de données de bonnes pratiques comme une source d'informations intéressantes pour de nouvelles idées.

IV- Difficultés rencontrées, facteurs de blocages et solutions proposées

Concernant les principaux points de blocage pour la mise en place de transferts, c'est l'aspect financier qui a été le plus soulevé. En effet, c'est dans les Régions (Limousin, Andalousie, Jämtland) ayant anticipé des dispositifs financiers au préalable que les transferts sont les plus avancés. Dans le même temps, des Régions montrant un fort intérêt pour l'outil [RUR@CT](#) (Eszak-Alföld) mais sans possibilités de financement n'ont pas encore pu procéder à des transferts de bonnes pratiques.

Concernant les possibilités de financement, les deux alternatives suivantes ont été rappelées :

- INTERREG IVC: concernant la préparation du transfert des bonnes pratiques. Cette possibilité est utilisée dans le cadre du projet « RURALAND »
Prochaine opportunité à saisir => projet ECOREGIONS
- Article 37-6b du Règlement 1083/2006: permet de financer des actions de coopération au sein des Programmes Opérationnels (PO) FEDER régionaux. Il peut concerner tant la préparation du transfert que l'implantation de la bonne pratique sur le territoire avec possibilités de financer des dépenses d'investissement qui sont non éligibles dans INTERREG IVC. Pour inciter les membres du réseau à activer cette possibilité, et ainsi faciliter les transferts, un séminaire de formation sur les modalités d'utilisation de cet article a été organisé à la suite de ce comité de pilotage (cf compte rendu spécifique)
Prochaine opportunité à saisir => révision mi-parcours des PO FEDER

Une autre difficulté a été signalée : l'identification et la mobilisation de partenaires locaux ou régionaux pour porter la maîtrise d'ouvrage des bonnes pratiques lorsque celles-ci ne relèvent pas du champ de compétences de la structure régionale membre du réseau. En réponse à cette difficulté, la Région Limousin a suggéré la méthode suivante :

1/ la préselection par un comité de pilotage régional (associant représentants politiques et techniques) de quelques bonnes pratiques en fonction des orientations stratégiques et priorités de la Région importatrice

2/ l'envoi d'un courrier aux partenaires régionaux et locaux (territoires notamment) avec la liste et les fiches RUR@CT des bonnes pratiques présélectionnées, afin qu'ils manifestent leur intérêt pour celles en lien avec leurs réflexions ou projets en cours.

3/ l'organisation d'une réunion d'informations et d'échanges avec les partenaires intéressés en vue de préciser le cadre méthodologique, et les modalités de mise en œuvre du transfert sur le plan opérationnel

Pour l'Andalousie, ces actions d'information et de communication sont adressées directement auprès des Groupes de Développement Rural (LEADER) qui sont consultés afin d'y implanter certaines bonnes pratiques sélectionnées en fonction des stratégies de développement local.

Pour faire face à ces difficultés, il est aussi rappelé l'importance du soutien politique à la démarche [RUR@CT](#) et à sa méthodologie. Le portage du transfert nécessite toujours qu'un élu régional soit impliqué pour assurer la pertinence politique de la démarche et garantir les conditions financières de la mise en œuvre du projet.

V- Précisions et recommandations méthodologiques pour le transfert

L'étape 1 (identification de la bonne pratique) et l'étape 2 (prise de contact avec la région exportatrice) sont simples et ne posent pas de difficultés particulières. En revanche les étapes suivantes sont plus compliquées à organiser. Afin de garantir le bon déroulement des étapes 3 à 5 du guide méthodologique (visite terrain, validation, plan d'actions), des précisions ont été apportées sur les actions clés à mettre en œuvre par la Région importatrice. La réussite de la démarche de transfert repose sur l'identification de porteurs de projets et de partenaires régionaux ou locaux ciblés en fonction de la bonne pratique, ainsi que leur mobilisation le plus en amont possible lors de la préparation de la visite terrain. Les étapes suivantes, expérimentées en Limousin ainsi que par les partenaires du projet RURALAND, sont proposées à l'ensemble des régions membres du réseau :

ACTION 1 = Mise en place d'une équipe projet

Objectif : Identification des partenaires et porteurs de projets pour le pilotage du transfert

Recommandations / méthode :

- représentants politiques et techniques de la Région importatrice
- partenaires institutionnels et territoriaux susceptibles de porter la démarche de transfert et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage (porteurs de projets potentiels de la bonne pratique)
- experts méthodologique et technique pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Résultat / Livrable : Liste nominative des membres de l'équipe projet

ACTION 2 = Réunion préparatoire

Objectif : Etat des lieux, analyse des besoins et du contexte de la région importatrice

Recommandations / méthode :

- Adéquation entre la bonne pratique et le contexte régional (à partir des fiches 1 & 2)
- Identification et mobilisation de la Maîtrise d'Ouvrage
- Perspectives auxquelles le transfert de la bonne pratique pourrait conduire
- Etablissement d'une liste de questions spécifiques à poser à la Région exportatrice

Résultat / Livrable : Rapport « Etat des lieux » (5 pages maxi)

ACTION 3 = Visite terrain

Objectif : Etude approfondie et mise en perspective de la bonne pratique

Recommandations / méthode :

- Collecte d'informations approfondies et échanges avec la Région exportatrice
- Atelier de « brainstorming » sur la contextualisation de la bonne pratique
- Identification des conditions spécifiques de transfert et de parrainage.

Résultat / Livrable : Rapport d'analyse (5 pages maxi)

ACTION 4 = Elaboration du plan d'action

Objectif : Etude de transférabilité et adaptations de la bonne pratique

Recommandations / méthode :

- Identification des adaptations nécessaires pour le transfert de la bonne pratique
- Définition des modalités détaillées de mise en œuvre opérationnelle incluant a minima : objectifs et actions spécifiques à réaliser, moyens humains techniques organisationnels, budget et plan de financement, calendrier prévisionnel, indicateurs de suivi et évaluation
- Analyse de la faisabilité technique et de la viabilité économique

Résultat / Livrable : Plan d'actions (30 pages maxi)

ACTION 5 = Réunion de synthèse

Objectif : Adoption de la bonne pratique par la maîtrise d'ouvrage

Recommandations / méthode :

- Présentation du plan d'actions détaillé
- Echanges avec les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle
- Appréhender les ressources et les contraintes pour la réalisation technique du projet
- Avis, conseils et recommandations de la Région exportatrice
- Enseignements méthodologiques du processus de transfert

Résultat / Livrable : Rapport de synthèse (5 pages maxi) + fiche n°3 RUR@CT

Une fois le plan d'actions validé par les différents partenaires, les étapes suivantes peuvent être suivies : recherche des financements nécessaires, mise en œuvre opérationnelle du projet, suivi et évaluation (cf étapes 6 à 10 du guide méthodologique RUR@CT).

VI- Possibles évolutions vers des réseaux « expérimentation »

Aujourd'hui, les outils du réseau RUR@CT ont vocation à promouvoir le transfert de bonnes pratiques déjà expérimentées dans d'autres régions européennes et ayant montré des résultats positifs. Il s'agit donc de partager et disséminer de l'innovation existante.

En complément de ce volet « transfert », de nouvelles voies d'innovations pourraient être explorées, à travers la création de nouvelles bonnes pratiques (volet « expérimentation »). Le réseau RUR@CT pourrait ainsi devenir un espace d'expérimentation de « nouveaux modèles » en matière de gouvernance régionale ou locale.

Le principe retenu pour le choix de ces « nouveaux modèles » est qu'ils doivent être applicables par des autorités publiques régionales et surtout s'inscrire dans la stratégie « Europe 2020 », en intégrant les objectifs de croissance « intelligente, durable et inclusive ». Cette démarche pourra s'appuyer dans un premier temps sur une procédure de repérage souple, participative et évolutive.

Cela signifie que les partenaires intéressées, pourront faire des propositions de nouveaux modèles dont ils ont eu connaissance, notamment via des contacts universitaires, associatifs ou d'autres collectivités territoriales (pas forcément issus de leur région géographique). Ces modèles pourront être portés à connaissance du réseau et présentés lors des prochains comités de pilotage transnationaux au fur et à mesure qu'ils seront identifiés.

Dès lors que plusieurs régions membres du réseau (3 minimum issus de 3 Etats-Membres différents) seront intéressées par un de ces nouveaux modèles, ces partenaires pourront se constituer en « réseau d'expérimentation » pour analyser la faisabilité et les conditions de mise en œuvre. Comme pour la démarche de transfert, chacun des partenaires de ce réseau devra mobiliser ses propres ressources financières (via l'article 37-6b ou sur son propre budget régional) pour assurer l'expertise nécessaire à l'élaboration de son plan d'actions.

Cette nouvelle orientation permettra d'élargir le champ d'intervention de RUR@CT, faisant du réseau un laboratoire d'innovation régionale dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », en impliquant de nouveaux partenaires (universités associations, ONG) susceptibles d'être forces de propositions dans ce domaine. Les régions membres du réseau intéressées sont invitées à renseigner le questionnaire ci-joint et à faire des propositions afin de pouvoir en rediscuter lors du prochain comité de pilotage transnational.

Indépendamment des suites qui seront données à cette initiative, il est rappelé que les activités opérationnelles de RUR@CT restent prioritairement les transferts de bonnes pratiques qui constituent le fondement même du réseau.

VII- Position du réseau RUR@CT sur la stratégie « Europe 2020 »

La Bavière a proposé une déclaration concernant la place et le rôle des zones rurales dans la stratégie « Europe 2020 » (cf texte en annexe). L'idée est de s'appuyer sur le réseau RUR@CT pour porter ce message auprès des autorités communautaires et rappeler la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des territoires ruraux afin de mieux valoriser leur potentiel d'innovation, d'emploi et d'énergie et ainsi contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

L'idée serait d'élaborer des propositions stratégiques (via une déclaration politique commune) dans un état d'esprit positif, en mettant en avant :

- les solutions que peuvent offrir les territoires ruraux face aux défis globaux de demain, tels que définis par la stratégie « Europe 2020 »
- les besoins spécifiques des zones rurales en terme de développement local
- les conditions de gouvernance nécessaires notamment à travers une meilleure articulation des différents fonds européens afin de maximiser la contribution du milieu rural à la réussite de la stratégie.

Malgré les doutes de certaines Régions concernant l'intérêt d'une telle initiative, puisque la stratégie et ses lignes directrices ont d'ores et déjà été validées par le Conseil Européen du 17 juin 2010, il convient de préciser que l'enjeu est bien la prise en compte du développement rural dans la phase de mise en œuvre de cette stratégie au niveau national et régional, en lien avec les futures orientations de la PAC et de la politique de cohésion. Les discussions concernant « Europe 2020 » vont continuer, notamment au Parlement européen jusqu'en 2013, et des actions de lobbying pourront ainsi trouver une légitimité dans le cadre du suivi et de l'évaluation in itinere de la mise en œuvre de cette stratégie.

Afin de mieux formaliser l'ancrage des activités du réseau dans la stratégie « Europe 2020 », il a été proposé de l'inscrire dans la charte RUR@CT en rajoutant un article spécifique. Le contenu de cet article sera une synthèse de la déclaration évoquée ci-dessus, qui doit au préalable être validée par les régions membres du réseau.

Il a donc été décidé de lancer une consultation afin de recueillir les avis et contributions sur cette déclaration, en laissant un délai suffisant (cf questionnaire en annexe à renvoyer au plus tard le 30 septembre 2010) pour proposer des reformulations et/ou des compléments concernant son contenu.

La synthèse de ces contributions permettra d'élaborer une déclaration commune qui sera rendue publique lors d'une conférence RUR@CT à Bruxelles en mars 2011 avec des représentants des institutions européennes. Ce calendrier a été considéré comme pertinent car il coïncide avec la publication des premières propositions de la Commission européenne sur l'avenir du budget européen. La Région Észak-Alföld (Hongrie) se propose d'organiser cet événement dans le cadre de la présidence hongroise de l'UE du premier semestre 2011.

Pour cet événement, la Région Limousin a proposé de faire réaliser un reportage vidéo montrant les avancées opérationnelles des transferts de bonnes pratiques, afin d'illustrer la capacité du réseau à être un catalyseur d'innovation.

VIII- Agenda des prochaines réunions RUR@CT

Réunion RUR@CT - Open Days

Date : Mercredi 06 octobre 2010 (14h00 à 17h00 à confirmer)

Lieu : Antenne interrégionale Auvergne Centre Limousin -67 rue de la Loi – Bruxelles

Ordre du jour

- synthèse des contributions au questionnaire
- élaboration d'une déclaration commune RUR@CT « Europe 2020 »
- relance du projet ECOREGIONS (Interreg IVC) => thématique et chef de file

Comité de pilotage transnational RUR@CT

Date : Jeudi 18 novembre 2010 (10h00 à 17h00 à confirmer)

Lieu : Antenne interrégionale Auvergne Centre Limousin -67 rue de la Loi – Bruxelles

Ordre du jour

- état d'avancement des transferts de bonnes pratiques
- préparation méthodologique du projet ECOREGIONS (Interreg IVC)
- validation de la déclaration RUR@CT « Europe 2020 » en lien avec PAC 2013
- intégration d'un article « Europe 2020 » dans la charte du réseau RUR@CT
- préparation de la conférence de mars 2011 (dates, lieu, intervenants, logistique)
- orientations thématiques et exemples de modèles pour les réseaux d'expérimentations